

007/2023

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 059-265903757-20230406-2023_HB_750-DE



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 6 Avril 2023

Nombre de conseillers En exercice : 17 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 13 Qui ont pris part au vote : 16	L'an Deux Mil vingt-trois le à 17 heures 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MERLY Claude, Maire.
Date de la convocation : 30/03/2023 Date d'affichage : 30/03/2023	PRESENTS : Claude MERLY, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Annie DEVAUX, Frédérique FERREIRA, Michel FRAPPART, Chantal CABESTAING, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT, Jocelyn OGER ONT DONNE PROCURATION : Jacqueline CRETEUR à Bernadette DEHAENE, Gilbert HALLUIN à CATHY NOTOT-GOS, Sylvie ROUSSELLE à Frédérique FERREIRA ASENTE : Elizabeth DESMETTRE

Délibération 2023/6

Objet : Affectation des Résultats 2022

Le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale s'élève d'une part en section de **Fonctionnement** à 27092.93 € en **Dépenses** et à 32497.46 € en **Recettes**, soit un excédent de 5404.53 €, d'autre part en section d'**Investissement** à 0 € en **Dépenses** et 0 € en **Recettes**, soit un résultat neutre de 0 €.

Le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale présente les soldes suivants en reprenant les résultats des budgets de l'année 2021 :

Excédent de la section de Fonctionnement : 14 179.42 €

Excédent de la section d'Investissement : 59 589,05 €

L'excédent de la section de Fonctionnement de 14 179.42 € est affecté au financement de nouvelles dépenses de fonctionnement (R 002)

L'excédent de la section d'Investissement de 59 589,05 € est affecté au financement de nouvelles dépenses d'investissement (R 001)

Vote du Conseil d'Administration :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président du C.C.A.S.



CM

11/4/23